

Berne, 12 décembre 2024

Négociations salariales 2025 CFF / CFF Cargo - De bonnes nouvelles de la caisse des pensions CFF

Négociations salariales 2025 CFF / CFF Cargo

Les CFF et la communauté de négociations des syndicats et des associations du personnel ont convenu d'une augmentation de salaire pour l'année 2025.

Le 1^{er} mai 2025, les CFF mettront en œuvre les mesures salariales suivantes:

- ❑ Augmentation générale des salaires de 0,8% ;
- ❑ Moyens pour des mesures salariales individuelles selon le système salarial, pour un montant total de 0,7% ;
- ❑ Prime unique de CHF 500 par collaboratrice ou collaborateur à titre de contribution à l'augmentation du coût de la vie en 2024, à hauteur de 0,5%. La prime unique sera versée avec le salaire de janvier 2025.

Avec le présent accord salarial, la communauté de négociation CN peut compenser le renchérissement (base : renchérissement de septembre selon l'indice national des prix à la consommation) et garantir en même temps des moyens pour l'évolution salariale durable des collègues. Nous n'avons pas pu imposer entièrement notre revendication de 1,1 % pour les augmentations de salaire selon le système salarial.

Pendant les négociations, la priorité de la CN a été la pleine compensation du renchérissement, car tout le monde en profite et les plages salariales sont également relevées. La marge de manœuvre financière des CFF n'a apparemment pas suffi pour garantir la pleine compensation du renchérissement et les moyens financiers exigés pour les augmentations de salaire.

Lors des négociations salariales de l'année prochaine, la CN s'efforcera de combler les retards accumulés dans le système salarial.

Mesures salariales pour les collaborateurs des CFF / CFF Cargo ayant un contrat de travail selon le CO

Ces mesures seront connues fin décembre 2024.

CP CFF : Rémunération 2024 / Paiement complémentaire unique pour les rentiers

Il est satisfaisant de constater que les résultats des placements sont positifs pour l'année en cours. Les indicateurs financiers de la caisse de pensions des CFF (CP CFF) ont donc évolué favorablement.

Le conseil de fondation de la CP CFF a donc décidé que les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes devaient profiter de ce succès :

- ❑ La CP CFF versera une attrayante rémunération de 4,5% aux assurés actifs pour 2024 ;
- ❑ Les bénéficiaires de rentes recevront un paiement complémentaire unique lié au renchérissement. Sont exclus les rentes pour enfants et les bénéficiaires d'une rente d'invalidité temporaire.

Changements au sein du conseil de fondation de la CP CFF

Plusieurs changements interviennent au sein du conseil de fondation pour la période administrative 2025-2028. Du côté des employeurs, Toni Häne, qui a dirigé le trafic Voyageurs des CFF pendant de nombreuses années avant de prendre sa retraite, se retire du conseil de fondation après 13 ans. Il est remplacé par Linus Looser, responsable de la production Voyageurs chez CFF SA.

Parmi les représentants des salariés, Daniel Ruf, après 14 ans, et Marjan Klatt, après 6 ans, quittent le conseil de fondation. Ils sont remplacés par Anina Döbeli et Marc Engelberger. Anina Döbeli est cheffe de projet en efficacité énergétique aux CFF, Marc Engelberger est mécanicien de locomotive aux CFF.

L'ACTP remercie chaleureusement les membres sortants pour leur participation compétente à la réflexion et à l'organisation et souhaite beaucoup de succès aux nouveaux membres.



Cordiales salutations

Markus Spühler

Président

Association des cadres des transports publics

markus.spuehler@kvoev-actp.ch

